

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique

SITE NATURA 2000 FR1100814
« LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT-CYR-SUR
MORIN »

BILAN 2020 DE L'ANIMATION DU DOCOB



© FDAAPPM77

Mars 2021



Illustrations de couverture :

Le Petit Morin

Chabot (*Cottus perifretum*)

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)

© FDAAPPMA 77

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	6
1.1	Le DOCOB et le site Natura 2000.....	6
1.2	L'animation	6
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de rivière.....	6
1.4	Missions de la structure animatrice	7
2	Information, communication, sensibilisation.....	7
2.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	7
1.1.1.	Site Internet	7
1.1.2.	Géocaching.....	7
1.1.3.	Rédaction d'article d'information	7
1.1.4.	Rédaction d'une note de synthèse sur les pêches électriques	7
2.2	Animations pédagogiques	7
1.1.5.	Animation auprès des scolaires.....	7
1.1.6.	Participation à des manifestations ou réunions.....	7
2.3	Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site	8
2.4	Rapportage des données du Site	8
1.1.7.	Intégration des données Naturaliste à CETTIA.....	8
1.1.8.	Rapportage sur habitats d'intérêt communautaire	8
2.5	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....	8
1.1.9.	Participation aux formations, rencontre, colloques.....	8
1.1.10.	Participation aux journées d'échanges Natura 2000.....	8
3	Évaluation des incidences des projets.....	8
3.1	Projet et travaux soumis à EIN	9
3.2	Conseils pour projet et travaux non soumis à EIN.....	9
3.3	Sensibilisation suite à des travaux impactant et signalements	9
4	Suivis scientifiques et techniques	10
4.1	Suivi des populations de Chabot et Lamproie de Planer par pêches électriques ..	10
4.2	Suivi des habitats de Mulette épaisse.....	10

4.3	Suivi ADNe de la Mulette épaisse	10
4.4	Suivi des stations de l'habitat d'intérêt communautaire « rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>ranunculon fluitantis</i> et du <i>callitricho-batrachion</i> »	11
5	Veille a la coherence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	12
5.1	Partenariats	12
5.2	Contrat Global d'Actions Vallée de Marne (CGAVaMa)	12
5.3	Aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Nebourg	12
5.4	Note pour le SMAGE : Concilier la pratique du canoë-kayak avec la préservation des milieux aquatiques	12
6	Contractualisation et Gestion de l'habitat et des espèces	12
6.1	Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres	12
6.2	Animation des chartes Natura 2000	13
6.3	Animation des contrats Natura 2000	13
6.4	Animation des MAEC	13
6.1	Autres contrats	13
1.1.11.	Projet de restauration de la continuité écologique de deux moulins à Villeneuve sur Bellot	13
6.2	Animation foncière	13
7	Gestion administrative et financiere ; animation de la gouvernance du site	14
7.1	Organisation de la gouvernance du site	14
1.1.12.	Organisation de réunion du comité de pilotage.....	14
1.1.13.	Animation de groupes de travail	14
1.1.14.	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat.....	14
7.2	Gestion administrative et financière	14
7.3	Compléments ou mise à jour du DOCOB	14
8	Synthese	15

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire PAEC Vallée du Petit Morin porté par la CA77 (Source : CA77).....	13
Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 Petit Morin pour l'année 2020	15

1 PREAMBULE

1.1 Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné, le 13 avril 2007, au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), comme **Zone Spéciale de Conservation** sur 4,38 ha, pour un linéaire de 23 km de cours d'eau.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 27 mars 2009, et l'animation du site a débuté le 1^{er} juin 2012.

Le périmètre a été étendu à la Vallée du Petit Morin sur 3 589 ha. Le nouveau périmètre est un **pré-Site d'Intérêt Communautaire (pSIC)**, depuis le 30 septembre 2017. Il est en cours de validation par la commission européenne.

Pour donner suite à l'extension du périmètre, une réactualisation du DOCOB est en cours.

1.2 L'animation

La **Communauté de communes des 2 Morin** a été désignée pour porter l'animation du site.

Elle a passé un marché à bon de commande pour l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2018/2021**. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été retenue pour assurer cette mission **pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de cours d'eau**.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'animation du site depuis 2012.

L'animation a changé en 2020 avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice en octobre 2020.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de rivière

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence par les espèces et habitats de cours d'eau suivant :

❖ De trois espèces d'intérêt communautaire :

- ✓ le chabot (*Cottus gobio perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) ;
- ✓ la lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ;
- ✓ la moule épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

❖ D'un habitat d'intérêt communautaire :

- ✓ « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho- batrachion » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4).

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- ✓ Objectif 1 : Restauration de la libre circulation des espèces de la Directive,
- ✓ Objectif 2 : Restauration des habitats d'espèces,
- ✓ Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'eau,
- ✓ Objectif 4 : Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains du site.

Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2 INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

1.1.1. Site Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2020 lorsque cela a été nécessaire.

1.1.2. Géocaching

Le Géocaching est une chasse aux trésors dans la nature consistant à retrouver, à l'aide d'un GPS ou d'un smartphone, des boîtes cachées par d'autres personnes.

Un pilulier contenant une photo de lamproie de Planer et le lien vers le site internet a été caché à Villeneuve-sur-Bellot par le FDAAPPMA77.

Sept personnes avaient trouvé la Géocach' en 2017. En 2018, 16 personnes l'ont trouvée.

En 2019, 10 personnes l'ont trouvée et ont pu être sensibilisées.

En 2020, le pilulier a été broyé lors de l'entretien effectué par les services municipaux.

1.1.3. Rédaction d'article d'information

Un article est paru en septembre 2020 dans le Pays Briard pour présenter le suivi de la population d'écrevisse sur le Ru de la Fonderie et sur les prélèvements d'ADNe effectué en août 2020.

1.1.4. Rédaction d'une note de synthèse sur les pêches électriques

Une note de synthèse à destination du grand public a été rédigée sur les résultats des 10 ans de pêches électriques réalisées par la FDAAPPMA77.

2.2 Animations pédagogiques

1.1.5. Animation auprès des scolaires

Cette année, les animations scolaires ont été annulées en raison de la pandémie de la COVID-19.

1.1.6. Participation à des manifestations ou réunions

Animation dans le cadre du Contrat Global Eau – Vallée de Marne

Une animation a été préparée avec la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry dans le cadre du Contrat Global Eau – Vallée de Marne sur la commune de Verdelot à destination des élus. Elle devait avoir lieu le 13 octobre 2020. Elle a été reportée en 2021 à cause de la crise sanitaire.

L'objectif de cette rencontre est de sensibiliser à la continuité écologique – qualité des cours d'eau.

Il est prévu une intervention de la FDAAPPMA77. Son but est de faire adhérer à la protection du site Natura 2000 et lever les idées reçues. Les anciens et nouveaux élus des 9 communes du site seront invités.

Animation Rand'Eau avec la CC2M

Une animation a été préparée avec la Communauté de communes des 2 Morins pour organiser une randonnée

afin de faire découvrir le site Natura 2000 au grand public sur le secteur d'Orly sur Morin.

Les objectifs étaient de :

- ✓ Faire découvrir le territoire,
- ✓ Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et la vie aquatique,
- ✓ Faire découvrir la pratique de la pêche et les différentes techniques possibles.

Malheureusement, l'animation a dû être annulée en raison de la pandémie de la COVID-19.

2.3 Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site

Tout au long de l'année, nous répondons aux questions des élus, riverains et usagers du site.

Par exemple, nous avons été interpellés sur des problèmes de ruissellement sur la commune de la Trétoire.

Nous sommes en contact régulier avec l'AAPPMA de la Vallée du Petit Morin.

2.4 Rapportage des données du Site

1.1.7. Intégration des données Naturaliste à CETTIA

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche d'inventaire de la biodiversité de l'Agence régionale de la Biodiversité. C'est pourquoi, les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain sont ajoutés dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ».

L'intégration des résultats des suivis écologiques dans cet outil permet également leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

1.1.8. Rapportage sur habitats d'intérêt communautaire

Nous avons mis à jour et rapporté à la DDT 77, les bases de données concernant les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

2.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

1.1.9. Participation aux formations, rencontre, colloques

Nous avons participé à différents événements :

- ✓ Réunion de présentation des PSE (Paiement pour Services Environnementaux) alternative aux MAEC, organisé par le Réseau Rural d'Île-de-France.
- ✓ Journée de formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) du 22 septembre 2020, organisée par Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et la DRIEE. L'objectif était d'acquérir les notions de base sur les espèces exotiques envahissantes, découvrir la liste régionale et la description des principales espèces exotiques envahissantes avérées. Un focus a été effectué sur la balsamine de l'Himalaya sur le site des « Rivières du Loing et du Lunain ».
- ✓ Webinaire organisé par l'OFB sur la mulette épaisse et les prélèvements d'ADNe.
- ✓ Webinaire organisé par l'OIEAU sur les méthodes de communication en matière de restauration des cours d'eau.

1.1.10. Participation aux journées d'échanges Natura 2000

Nous avons participé aux journées d'échanges du réseau Natura 2000 :

- ✓ La journée découverte du site N2000 "Coteaux et boucles de Seine" et "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents" du 10 septembre 2020 organisée par le PNR du Vexin, le CBNBP et la DRIEE.

3 ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin »

afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

3.1 Projet et travaux soumis à EIN

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de la procédure des EIN :

- ✓ La réhabilitation des systèmes d'assainissement de Saint Cyr sur Morin et Saint Ouen sur Morin,
- ✓ L'agrandissement de la piscine de Bellot,
- ✓ DIG d'entretien du Petit Morin,
- ✓ Création d'un chemin dans ENS de la Nebourg,
- ✓ Course cycliste entre Villeneuve sur Bellot et Montdauphin.

Nous avons conseillé les collectivités et propriétaires, porteur des projets, ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les avons aussi informé des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large.

Nous les avons informé sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les avons conseillé sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet.

Nous avons suivi toutes les phases des différents projets.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction du dossier d'EIN.

3.2 Conseils pour projet et travaux non soumis à EIN

Certains projets qui auraient été soumis à la procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000 sont adaptés sur nos conseils pour éviter tout impact sur le site Natura 2000. Ils ne sont alors plus soumis à procédure.

Nous avons été consultés pour des projets qui ne sont pas soumis à la procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000. Toutefois, nous conseillons les porteurs de projets pour éviter tout impact sur le site Natura 2000.

Les projets suivants ont été suivis :

- ✓ Travaux du CD77 sur pont RD31 à St Cyr sur Morin,
- ✓ Travaux d'aménagement d'un jardin à La Trétoire.

3.3 Sensibilisation suite à des travaux impactant et signalements

Lors de ses visites sur le terrain, lorsque nous observons des travaux réalisés sans évaluation des incidences Natura 2000 ou des dommages sur le site Natura 2000. D'autres dommages lui sont signalés par des riverains ou des élus.

L'OFB, la DDT et la DRIEE sont systématiquement informés.

En 2020, les dommages suivants ont été signalés :

- ✓ Travaux d'extension des établissements Moulin Bourgeois pendant la période de reproduction de la lamproie de Planer.

4 SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les suivis suivants ont été réalisés dans le cadre des suivis scientifiques du site cette année :

- ✓ Campagne de pêches électriques,
- ✓ Suivi des stations de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche-batrachion* »,
- ✓ Suivi des habitats de moule épaisse (*Unio crassus*),
- ✓ Campagne d'analyse d'ADN environnemental : analyses bivalves.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2019 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2020). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000.

4.1 Suivi des populations de Chabot et Lamproie de Planer par pêches électriques

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : chabot (*Cottus gobio perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) et lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées :

Cinq stations existent sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » au début de la phase d'animation du site.

Quatre stations sont pêchées par paire, en alternance, tous les 2 ans depuis 2014 :

- ✓ N°4- Villeneuve sur Bellot,
- ✓ N°2 – Le pont de Sablonnières,
- ✓ N°3 - La Forge à La Trétoire,
- ✓ N°5- Saint Ouen sur Morin.

Cette année la station au pont de Sablonnières et une nouvelle station à Orly sur Morin ont été prospectées.

Conclusions principales :

Des populations de chabot et de lamproie de Planer sont présentes sur les deux stations inventoriées en 2020 à Sablonnières et Orly sur Morin. Les deux espèces sont présentes sur les 7 stations pêchées depuis 2008.

4.2 Suivi des habitats de Mulette épaisse

Espèce concernée : Mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Objectif : En 2015, une étude a été menée par l'ONEMA pour caractériser la population et tenter de définir sa viabilité des populations de Mulette épaisse. Trois stations de suivis ont été définies à la Trétoire, à Orly sur Morin et à Boitron.

Description des actions réalisées : Pour ne pas impacter cette fragile population, il a été décidé de réaliser un suivi visuel des habitats de l'espèce. Une approche plus complète sera réfléchi pour les futurs suivis avec notamment des mesures des paramètres physico-chimiques et hydrauliques, paramètres qui ont une influence directe sur la présence de l'espèce dans un milieu.

Conclusions principales :

Lors du suivi visuel des habitats d'espèces de la moule épaisse des barrages artisanaux ont été observés sur les trois stations connues.

4.3 Suivi ADNe de la Mulette épaisse

Objectifs : Amélioration des connaissances sur la répartition de la Mulette épaisse (*Unio crassus*) sur la rivière du Petit Morin.

Espèces identifiées : Mulette épaisse (*Unio crassus*), Anodonte chinoise (*Sinanodonta woodiana*), Anodonte des cygnes (*Anodonta cygnea*), Anodonte des rivières (*Anodonta anatina*), Mulette méridionale (*Unio mancus*), Mulette des peintres (*Unio picturum*).

Description de la méthode de prélèvement :

La méthode de prélèvement consiste à filtrer l'eau de la rivière pendant 30 min maximum à l'aide d'une pompe électrique. Les particules contenues dans l'eau sont piégées dans le filtre et conservées dans une solution tampon avant d'être analysées. 2 répliques ont été réalisées pour chaque station.

L'ADN est ensuite extrait, amplifié puis séquencé par le laboratoire. L'identification taxonomique est après réalisée en comparant les séquences avec une base de références génétiques.

Huit stations ont été échantillonnées lors de la campagne de prélèvement. Chaque station était espacée de 3 à 4 km pour couvrir l'ensemble du périmètre Natura 2000 de la rivière.

Conclusions principales :

L'analyse de l'ADN environnemental sur le Petit Morin a permis de confirmer la présence de la Mulette épaisse sur la rivière et de d'identifier de nouveaux tronçons où l'espèce serait présente. Les résultats ont aussi mis en avant un gradient de répartition allant de l'amont vers l'aval, où le bivalve serait davantage présent sur les stations aval. Au-delà des données sur la Mulette épaisse, l'ADNe a mis en évidence la présence de l'Anodonte chinoise (*Sinanodonta woodiana*) dans la rivière et particulièrement au niveau des stations des Sablonnières. Cette découverte est préoccupante pour les populations de Mulettes épaisses et les autres bivalves car elle rentre en compétition avec elles pour parasiter les poissons hôtes. A terme, cela peut entraîner le déclin des populations des espèces natives de la rivière.

4.4 Suivi des stations de l'habitat d'intérêt communautaire « rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* »

Habitat concerné : L'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* ».

Objectif : Effectuer le suivi des stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » identifiées en 2013.

Description des actions réalisées :

Tout l'hydrosystème du Petit Morin est considéré relevant de l'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* ».

Le suivi consiste en la **prospection visuelle des stations d'herbiers connues** dans sa forme « herbier à renoncules » ces herbiers ne se développant que dans des conditions de fort éclaircissement, les autres tronçons du Petit Morin n'ont pas fait l'objet de prospection. En effet, le Petit Morin est une « rivière galerie », c'est-à-dire entourée d'une ripisylve dense qui filtre une grande partie de la lumière.

Conclusions principales :

En ce qui concerne l'habitat d'intérêt communautaire 3260-4 "Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques", sous sa forme herbier à renoncule, seule une station persiste avec une très faible superficie d'une dizaine de mètre carré, à Coton, La Trétoire en 2020.

5 VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

5.1 Partenariats

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques et des projets sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CG77, SMAGE des 2 Morin, Syndicat du Petit Morin, ...).

5.2 Contrat Global d'Actions Vallée de Marne (CGAVaMa)

Le Contrat Global d'Actions pour l'eau Vallée de Marne – 2017-2022. Ce dispositif, proposé par AESN aux collectivités territoriales, permet de programmer et mettre en œuvre des actions coordonnées et ambitieuses en faveur de la ressource en eau (nappes, rivières, zones humides) à une échelle hydrographique cohérente. La Communauté de communes des 2 Morin est signataire de ce contrat. Il concerne une partie du bassin versant amont du Petit Morin et en particulier la commune de Verdilot pour le site Natura 2000.

Nous nous assurons de la cohérence du projet avec les enjeux Natura 2000.

5.3 Aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Nebourg

Nous participons au comité de pilotage d'aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Nebourg. Il est prévu l'ouverture d'un sentier pédestre.

5.4 Note pour le SMAGE : Concilier la pratique du canoë-kayak avec la préservation des milieux aquatiques

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des deux Morin est une structure de coopération intercommunale qui assure la mise en œuvre du SAGE des deux Morin sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin. Le SAGE est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant.

Le SAGE a pour but de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau.

L'enjeu 7 du SAGE des deux Morin est « Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation du milieu naturel ».

Le département de Seine-et-Marne et la communauté de communes des 2 Morin souhaitent développer le loisir Canoë-Kayak sur son territoire pour encourager le tourisme vert. Ainsi, une nouvelle base de Canoë-Kayak est en cours de construction sur la commune de Verdilot à la Couarde.

Le SMAGE a demandé à la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA77) d'apporter son expertise sur les impacts du loisir Canoë-Kayak sur le milieu aquatique.

Ainsi, cette note présente les impacts potentiels du loisir Canoë-Kayak sur les espèces et les habitats communautaires de cours d'eau et propose de solutions de conciliation.

6 CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPÈCES

6.1 Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris.

Nous exposons les outils Natura 2000 à chaque propriétaire rencontré.

6.2 Animation des chartes Natura 2000

La charte de la FDAAPPMA77 a été renouvelée en 2019. L'AAPPMA qui utilise le terrain a été sensibilisée aux enjeux Natura 2000 et au respect des engagements.

6.3 Animation des contrats Natura 2000

Aucun Contrat Natura 2000 n'a été signé sur le site en 2020.

6.4 Animation des MAEC

Depuis 2016, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

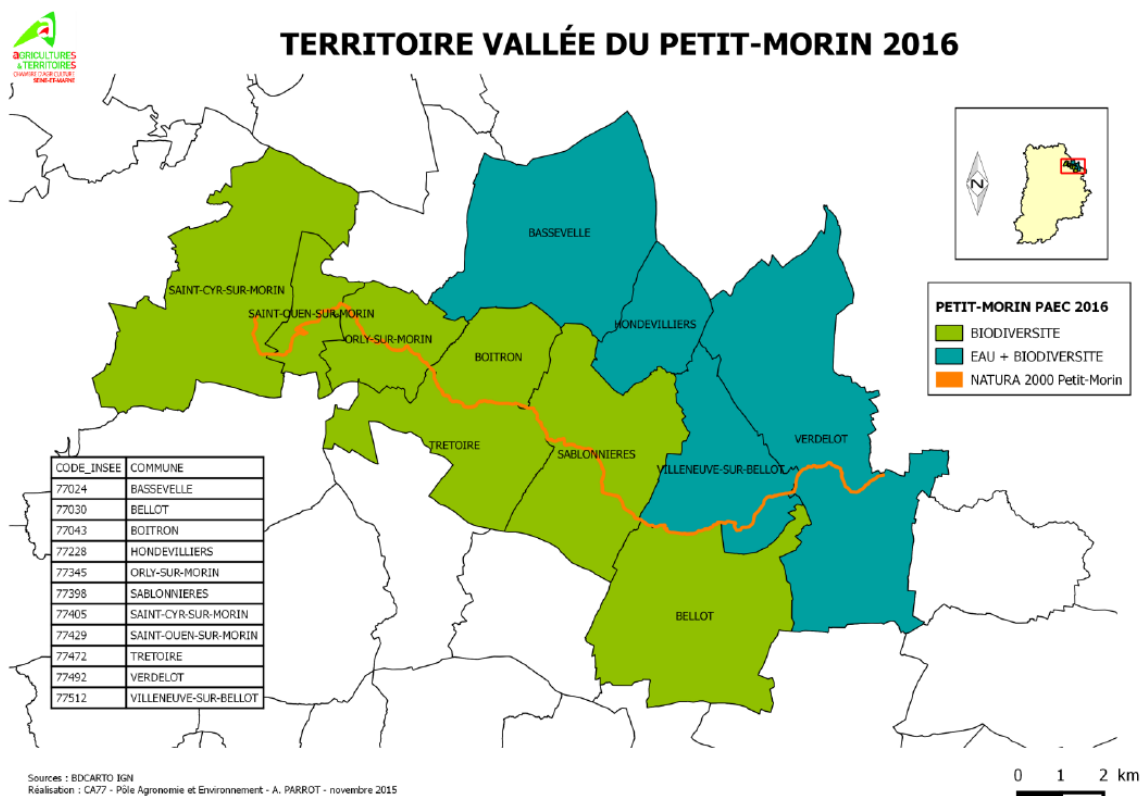


Figure 1 : Territoire PAEC Vallée du Petit Morin porté par la CA77 (Source : CA77)

6.1 Autres contrats

1.1.11. Projet de restauration de la continuité écologique de deux moulins à Villeneuve sur Bellot

En lien avec l'aménagement de l'ENS de la Nebourg, nous avons initié un projet de restauration de la continuité écologique de deux moulins à Villeneuve sur Bellot.

Le syndicat du Petit Morin portera l'étude. Elle sera subventionnée à 80% par l'AESN. La commune de Villeneuve de Bellot assurerait les 20% restant.

La cellule SEPOMA du conseil départemental assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une réunion a été organisée le 18 septembre 2020 pour discuter de la rencontre des propriétaires des ouvrages.

6.2 Animation foncière

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du cours d'eau.

7 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ; ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 Organisation de la gouvernance du site

1.1.12. Organisation de réunion du comité de pilotage

La liste des participants au comité de pilotage a été remise à jour à la suite des élections municipales et aux différents changements d'interlocuteurs.

Lors du Comité de pilotage du site Natura 2000, une présentation des actions menées est effectuée, suivie d'échanges entre les différents acteurs. Un compte-rendu de réunion est rédigé.

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 n'a pas eu lieu cette année.

1.1.13. Animation de groupes de travail

En 2020, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail spécifique.

1.1.14. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

Une réunion de cadrage pour l'année 2021 a été organisée en fin d'année.

7.2 Gestion administrative et financière

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- ✓ Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- ✓ Le suivi du marché d'animation avec la CC2M, bons de commande et facturation
- ✓ Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- ✓ La réalisation du bilan d'animation pour 2019 et 2020 : Bilan d'animation et rapport du suivi écologique du site.

7.3 Compléments ou mise à jour du DOCOB

Le travail de réactualisation du DOCOB a été entamé. La FDAAPPMA rédige les parties concernant les espèces et habitats de cours d'eau.

Le Formulaire Standard de Données a été mis à jour.

8 SYNTHÈSE

En 2020, le temps passé pour animer le site Natura 2000 et réactualiser le DOCOB a été de **51 jours**.

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

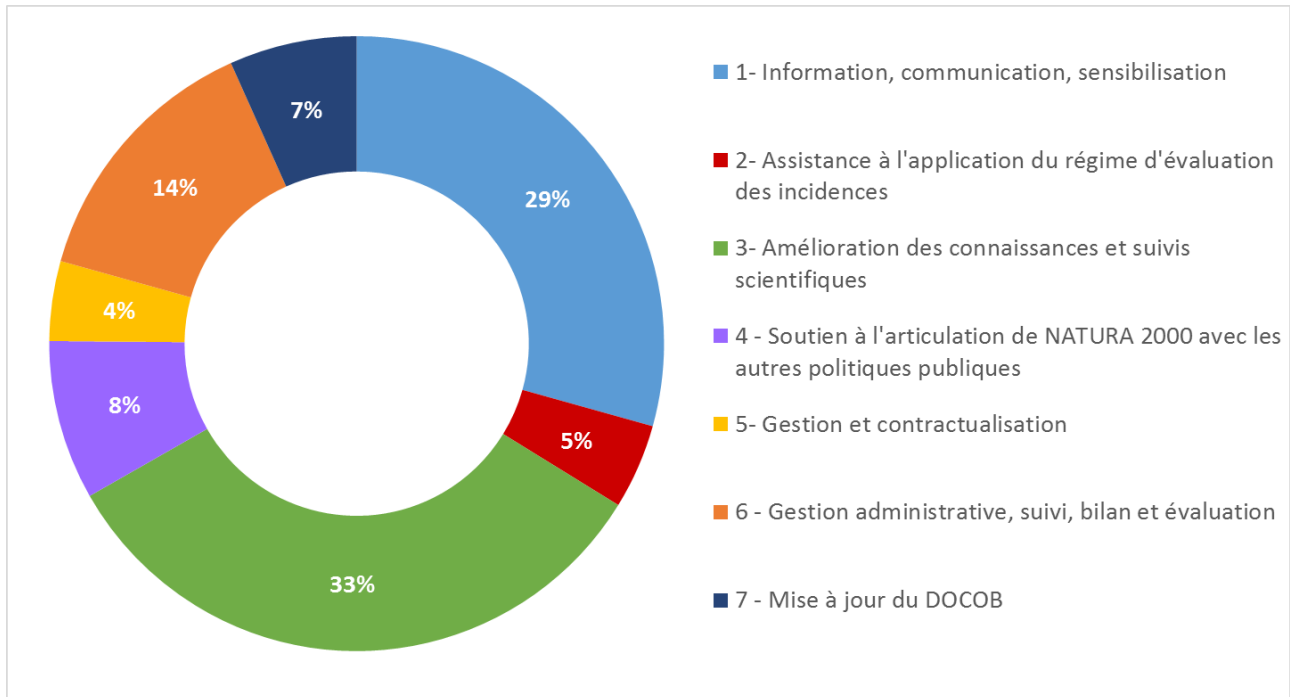


Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 Petit Morin pour l'année 2020